



# Commune de Bouvesse-Quirieu

## Département de l'Isère

---

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 1<sup>ier</sup> DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le premier décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GONZALEZ, Maire.

Membres du Conseil Municipal présents :

Mmes : Angélique SIMON, Myriam BLAEVOET, Violaine KANMACHER, Sylvie FOURNIÉ, Stéphanie PROST, Annie JERPHAGNON-GRANDJEAN, Lorène LAX COMERRO, Karine RHONE.  
MM : Frédéric GONZALEZ, M. Joël GARÇON, Thierry MERLE, Romain TEILLON, Frédéric JOIRON, Serge BORDEL, François ALMODOVAR, Cédric TALLON, Eddy LOZOWSKI, Eric VIENOT DE VAUBLANC.

Membres du Conseil Municipal excusés : Mme Magali JAUNET

Mme JUGE Gaëlle a été désignée secrétaire de séance.

*Début de la séance 19H08*

*Présentation de la séance et de l'ordre du jour par M. GONZALEZ*

*Validation du CR du CM en date du 03/11*

**OBJET : Travaux de voirie : aménagement parking et réfection de voirie Marlieu et aménagement de sécurité carrefour RD52H – route du Rolland : présentation AVP et sollicitation concours financier du Département de l'Isère**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'étudier 2 dossiers concernant des travaux sur la voirie communale, à savoir l'aménagement d'un parking et la réfection de la chaussée impasse du Vieux Puits à Marlieu et l'aménagement de sécurité au carrefour de la RD52H et la route du Rolland.

1- Aménagement parking et réfection de la chaussée impasse du Vieux Puits à Marlieu

Monsieur le Maire expose le dossier d'études d'avant-projet (AVP) démontrant la nécessité de la création d'un parking afin de répondre aux attentes des riverains et de résoudre les problèmes de stationnement dans ce secteur. Cet aménagement profiterait également d'une réfection totale de la chaussée.

Le détail estimatif prévisionnel, hors taxes, de l'opération est le suivant :

	Aménagement du parking	Reprise de chaussée
Montant HT travaux	27 800,00 €	39 000,00 €
Honoraires MO	3 700,00€	
Etude faisabilité	1 200,00€	
Plans topo	1 195,00€	
Divers	500,00€	
<b>TOTAL HT</b>	<b>73 395,00€</b>	

## 2- Aménagement de sécurité carrefour RD52H et la route du Rolland

Monsieur le Maire expose le dossier d'études d'avant-projet (AVP) démontrant la nécessité de revoir le carrefour entre la RD52H et la route du Rolland, situé sur le bourg de Bouvesse. Les flux routiers et piétonniers liés aux activités des écoles, de l'Espace les Sources, du garage municipal, de l'église et de divers parkings représentent une contrainte quant à la sécurité et la cohabitation des différents utilisateurs.

Le détail estimatif prévisionnel, hors taxes, de l'opération est le suivant :

	Montants HT
Montant HT travaux	295 000,00€
Honoraires MO	20 355,00€
Etude faisabilité	3 250,00€
Plans topo	1 425,00€
Divers	4 450,00€
<b>TOTAL HT</b>	<b>324 480,00€</b>

Considérant qu'il y a lieu de trouver un complément de financement pour la réalisation de ces opérations qui représentent une charge financière importante au regard des ressources mobilisables par la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver ledit projet et de solliciter le concours financier du Conseil Départemental de l'Isère.

En tenant compte que : « La commune s'engage à respecter les critères d'éco-conditionnalité adoptés par le Conseil Départemental de l'Isère, dans sa délibération du 25 mars 2010, concernant les projets d'investissement de voirie et de bâtiment d'un montant supérieur ou égal à 100 000 € HT ».

*M. GONZALEZ précise que l'aménagement du parking « Rue du vieux Puits – Hameau de Marlieu est un projet initié lors du précédent mandat. Il consiste à sécuriser le quartier et à éviter les stationnements le long des voies.*

*Mme KANMACHER demande la date prévisionnelle du début des travaux.*

*M. GARÇON précise que les travaux débiteront au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.*

*Concernant le projet d'aménagement « ancien monument aux morts », M. GONZALEZ précise qu'il s'agit d'un avant-projet.*

*M. GONZALEZ énumère une partie des critères d'éco-conditionnalité.*

*M. VIENOT DE VAUBLANC interroge M. GONZALEZ pour le sens de circulation du rond-point qui semble être inapproprié sur le projet, amenant les particuliers en sortant du parking de la salle des fêtes à faire le tour par le Rolland.*

*Les plans présentés sont encore à l'étude et des modifications seront apportées.*

*M. VIENOT DE VAUBLANC propose l'installation de ralentisseurs au niveau du rond-point pour l'intérêt économique que cela pourrait représenter.*

*M. GARÇON explique que l'installation de ralentisseurs ne peut se faire que sous certaines conditions très précises. Sur le secteur, la pente trop importante ne le permettra pas.*

*M. VIENOT DE VAUBLANC demande si la citerne incendie sera supprimée.*

*M. GONZALEZ précise qu'elle sera supprimée.*

*M. VIENOT DE VAUBLANC demande s'il y aura un travail sur la sécurité incendie afin de s'assurer de la protection des nombreux bâtiments environnants.*

*M. JOIRON explique qu'il y aura une étude pour l'aménagement de la sécurité incendie sur le secteur. Une borne incendie est déjà installée à l'entrée du parking « Les Sources ».*

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 18 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**APPROUVE** ledit projet et le détail estimatif prévisionnel des travaux ;

**DECIDE** de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet ELLIPSE et de le charger d'établir le dossier de demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère.

**ENGAGE** la commune à respecter les critères d'éco-conditionnalité adoptés par le Conseil Départemental de l'Isère ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble de l'opération et à signer tout document se rapportant à celle-ci.

**OBJET : Travaux de voirie : aménagement parking et réfection de voirie Marlieu et aménagement de sécurité carrefour RD52H – route du Rolland : présentation AVP et sollicitation concours financier des services de la Préfecture de l'Isère au titre de la DETR (Dotation d'équipement aux territoires ruraux)**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'étudier 2 dossiers concernant des travaux sur la voirie communale, à savoir l'aménagement d'un parking et la réfection de la chaussée impasse du Vieux Puits à Marlieu et l'aménagement de sécurité au carrefour de la RD52H et la route du Rolland.

### 3- Aménagement parking et réfection de la chaussée impasse du Vieux Puits à Marlieu

Monsieur le Maire expose le dossier d'études d'avant-projet (AVP) démontrant la nécessité de la création d'un parking afin de répondre aux attentes des riverains et de résoudre les problèmes de stationnement dans ce secteur. Cet aménagement profiterait également d'une réfection totale de la chaussée.

Le détail estimatif prévisionnel, hors taxes, de l'opération est le suivant :

	Aménagement du parking	Reprise de chaussée
Montant HT travaux	27 800,00 €	39 000,00 €
Honoraires MO	3 700,00€	
Etude faisabilité	1 200,00€	
Plans topo	1 195,00€	
Divers	500,00€	
<b>TOTAL HT</b>	<b>73 395,00€</b>	

#### 4- Aménagement de sécurité carrefour RD52H et la route du Rolland

Monsieur le Maire expose le dossier d'études d'avant-projet (AVP) démontrant la nécessité de revoir le carrefour entre la RD52H et la route du Rolland, situé sur le bourg de Bouvesse. Les flux routiers et piétonniers liés aux activités des écoles, de l'Espace les Sources, du garage municipal, de l'église et de divers parkings représentent une contrainte quant à la sécurité et la cohabitation des différents utilisateurs.

Le détail estimatif prévisionnel, hors taxes, de l'opération est le suivant :

	Montants HT
Montant HT travaux	295 000,00€
Honoraires MO	20 355,00€
Etude faisabilité	3 250,00€
Plans topo	1 425,00€
Divers	4 450,00€
<b>TOTAL HT</b>	<b>324 480,00€</b>

Considérant qu'il y a lieu de trouver un complément de financement pour la réalisation de ces opérations qui représentent une charge financière importante au regard des ressources mobilisables par la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver ledit projet et de solliciter le concours financier des services de la Préfecture de l'Isère au titre de la DETR (Dotation d'équipement aux territoires ruraux).

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 18 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**APPROUVE** ledit projet et le détail estimatif prévisionnel des travaux ;

**DECIDE** de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet ELLIPSE et de le charger d'établir le dossier de demande de subvention à la Préfecture de l'Isère au titre de la DETR (Dotation d'équipement aux territoires ruraux).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble de l'opération et à signer tout document se rapportant à celle-ci.

**OBJET : Création d'un poste – Filière Technique – Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe – Temps non-complet - Tableau d'avancement de grade 2020.**

**Vu** le tableau des agents promouvables – Filière Technique - Avancement de grade 2020

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34,

**Considérant** qu'un agent titulaire remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

**Considérant** que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2020 et après avis de la Commission Administrative Paritaire :

► Un poste permanent - **ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**, à temps non-complet,

Afin de permettre l'évolution de carrière d'un agent.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

- 18 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**DE CRÉER** à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2020 :

► Un poste permanent - **ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**, à temps non-complet,

**COMPLETER** en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

**ENGAGER** une procédure de suppression du poste « Adjoint technique territorial » auprès du CDG 38 dès la nomination de l'agent dans son nouveau grade,

**AFFECTER** les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

**OBJET** : Création d'un poste – Filière Administrative – Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe – Tableau d'avancement de grade 2020.

**Vu** le tableau des agents promouvables – Filière Technique - Avancement de grade 2020

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34,

**Considérant** qu'un agent titulaire remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

**Considérant** que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2020 et après avis de la Commission Administrative Paritaire :

► Un poste permanent - **ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**, à temps complet,

Afin de permettre l'évolution de carrière d'un agent.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

- 18 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**DE CRÉER** à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2020 :

► Un poste permanent - **ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ière</sup> CLASSE**, à temps complet,

**COMPLÉTER** en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

**ENGAGER** une procédure de suppression du poste « Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe » auprès du CDG 38 dès la nomination de l'agent dans son nouveau grade,

**AFFECTER** les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

*Mme KANMACHER demande s'il n'est pas possible de proposer un dossier de promotion interne pour l'agent en question.*

*Mme JUGE précise que la collectivité en accompagnement de l'agent présente régulièrement des dossiers de demande de promotion interne mais jusque-là, le CDG38 répond défavorablement.*

*Mme KANMACHER demande s'il est possible de proposer une promotion en interne au niveau de la collectivité.*

*La collectivité (conformément à sa taille – effectif agents) dépend du CDG 38 donc CAP et CTP au sein du CDG38 (Centre de Gestion de l'Isère).*

**OBJET : Décision modificative budget primitif M14 2020 n°4**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le crédit prévu à un certain chapitre du budget M14 de l'exercice 2020 étant insuffisant; il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits supplémentaires réalisables par la voie de la décision budgétaire modificative suivante :

Objet des dépenses	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Chapitre Article Opération	Somme	Chapitre Article Opération	Somme
<i>Dépenses investissement</i> Opé 33 réhabilitation mairie			<b>33-2313</b>	<b>-1 700.00€</b>
<i>Dépenses investissement</i> Opé 28 salle polyvalente	<b>28-2313</b>	<b>+1 700.00 €</b>		

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 18 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**AUTORISE** les virements de crédits qui lui sont proposés par M. le Maire, et demande à ce que la présente délibération soit transmise à Monsieur le Trésorier de MORESTEL/MONTALIEU-VERCIEU pour exécution.

**OBJET : Délibération portant décision de reprise de concessions en état d'abandon.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à ce jour le cimetière communal dispose de peu de concessions vacantes. A cet effet, il a été décidé de procéder à la reprise de certaines concessions constatées en état d'abandon.

Dans le cimetière communal, les concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon, sont les suivantes :

- Concession n°244 délivrée à M. Louis BAUQUIS
- Concession n°261-262 délivrée à M. Frédéric CORSIN
- Concession n°383 délivrée à M. Louis CROISY
- Concession n°464 délivrée à M. Louis BONNAUD
- Concession n°493-494 délivrée à M. Michel SAUNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2223-12 à R2223-21 ;

Considérant que les concessions citées ci-dessus ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 18 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**AUTORISE** la reprise, au nom de la commune, et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions précitées en état d'abandon.

*M. VIENOT DE VAUBLANC demande si l'on recherche les héritiers dans cette procédure.*

*M. GONZALEZ précise que les héritiers sont toujours recherchés, et toutes les informations connues sont exploitées pour rechercher les héritiers.*

**OBJET : Avis enquête publique – Demande d'augmentation de l'activité de traitement des terres excavées, de boues et déchets de béton de l'établissement VICAT.**

Vu l'arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2020-10-26 du 28 octobre 2020 – Ouverture de l'enquête publique « Demande d'augmentation de l'activité de traitement des terres excavées, de boues et déchets de béton de l'établissement VICAT » du lundi 23 Novembre 2020 au 23 Décembre 2020.

**Considérant** que le Conseil Municipal de la commune est appelé à donner un avis sur ce dossier.

*M. VIENOT DE VAUBLANC intervient afin de sensibiliser le Conseil Municipal sur l'utilisation des résidus des anciennes stations-service (zone de GERLAND), il considère qu'il y aura forcément des polluants.*

*Mme KANMACHER précise que VICAT travaille avec des intermédiaires qui traitent les déchets. VICAT a un cahier des charges pour les terres qu'ils peuvent utiliser. Lorsque celles-ci seront reconnues impropres à entrer dans le processus de fabrication, elles seront détournées vers des centres de retraitement ou plus simplement mises en décharge.*

*M. GONZALEZ rappelle l'importance de l'économie circulaire. Il précise qu'il n'y aura pas d'augmentation de la production. Au niveau de la circulation cette augmentation représentera 27 camions supplémentaires par jour sur les 4000 véhicules qui passent devant l'usine.*

*M. VIENOT DE VAUBLANC étant absent lors de la réunion d'informations en date du 23/11/2020, Il a pris connaissance avec beaucoup d'attention des éléments du dossier VICAT transmis par M. GONZALEZ.*

*Il est surpris de la concentration des poussières sur Bouvesse. Il demande s'il serait possible d'installer plus de centrales /stations d'analyses. Il considère qu'il est compliqué de véritablement comprendre les conséquences de l'exploitation de terres excavées. Les documents transmis ne permettent pas d'en avoir une visibilité claire.*

*M. GONZALEZ rappelle que la VLE (Valeur limite d'émission) ne change pas. L'augmentation potentielle des tonnages ne modifiera pas à la hausse les valeurs autorisées.*

*M. ALMODOVAR explique que lors de la CLIS VICAT (Commission Local d'Information et de Surveillance), la DREAL a demandé une station supplémentaire. Il confirme qu'il y aura une augmentation des terres mais pas d'augmentation de production.*

*Dans le futur, les terres excavées vont devenir un matériau très utilisé dans différents secteurs.*

*Mme KANMACHER, souligne l'importance de la revalorisation de ces terres notamment dans l'idée d'une économie circulaire. Le retraitement des déchets va devenir une véritable économie. Les industriels ont un rôle important dans le traitement intelligent des déchets.*

*L'utilisation des matériaux en référence réduira d'autant l'exploitation de la carrière d'Enieu.*

*D'autre part, il est rassurant que la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) fasse des contrôles inopinés en plus des autres contrôles.*

*Mme LAX-COMMERRO rappelle que l'entreprise VICAT est déjà équipée pour accueillir le tonnage des terres. Concernant les études de diffusion des poussières, elles permettent une meilleure information et plus de transparence sur la situation VICAT.*

*M. GONZALEZ indique qu'il s'agit d'une modification substantielle, d'où la teneur du dossier. Les modalités pour déterminer la nécessité d'une enquête publique sont fixées au niveau européen.*

*Mme JERPAHGNON – GRANDJEAN demande si les terres / matières polluées seront chauffées comme la marne ?*

*M. GONZALEZ précise que ces terres interviennent dans le processus de fabrication du ciment. Il faudra se référer au cahier des charges. Ce ne sont pas des matériaux utilisés comme carburant.*

*Mme JERPAHGNON – GRANDJEAN se demande pourquoi utiliser des matières polluées pour créer du ciment, ce ciment ne sera-t-il pas pollué ?*

*M. ALMODOVAR explique que le fait de chauffer supprime la pollution, la nature du ciment n'est pas altérée. On ne pollue pas le ciment par ce processus.*

*Mme KANMACHER rappelle la nécessité d'organiser des visites de la cimenterie et des carrières VICAT sur l'année 2021. Il faudra également organiser une réunion avec la population, pour générer du dialogue et rétablir une certaine confiance.*

*M. VIENOT DE VAUBLANC s'interroge sur l'absence d'avis d'institution environnementale.*

*Mme LAX demande comment informer la population des éléments que l'on a reçu pour prendre cette décision.*



*M. GONZALEZ demandera l'autorisation à VICAT pour communiquer les éléments d'information. Cela dans le respect de la procédure d'enquête publique.*

*Mme PROST s'interroge sur la diffusion de l'information du déroulement de l'enquête publique car elle ne trouve pas la population suffisamment informée sur l'organisation des enquêtes publiques. Notamment pour les personnes ne se déplaçant pas en Mairie, pas de journal, pas de réseaux sociaux....*

*M. VIENOT DE VAUBLANC s'interroge sur le rôle de la Mairie pour informer sur le déroulement à venir d'enquête publique de cette ampleur.*

*M. GONZALEZ rappelle que les procédures d'enquêtes publiques sont encadrées par une procédure stricte qui n'incombe pas à la Mairie. Nous suivons les règles pour la diffusion des avis d'enquêtes publiques. Peut-être faudra-t-il réfléchir à mettre en place une application téléphonique afin d'informer par message, les personnes qui le souhaitent.*

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 16 voix pour,
- 2 voix contre,
- 0 abstention,

► **DONNE** un avis favorable à ce dossier.

#### **OBJET : QUESTION DIVERSES**

- Demande de l'UDAF pour nommer un délégué famille au sein du CCAS avant le 5 Décembre.  
*Proposition pour désigner Mme JAUNET Magalie*
- Etudes pour l'achat de parcelles au centre du village.
- CR SICTOM. Après la rencontre avec les présidents des communautés de communes, le SICTOM s'engage dans une réorganisation importante qu'il faudra mener afin qu'elle soit efficiente le 1<sup>er</sup> Juillet 2020. Le SICTOM va absorber, par adhésion, le SICTOM du Guiers et une partie importante du SMND (Isle Crémieu). Ce sont 50 communes supplémentaires qui vont intégrer le SICTOM de Morestel.
- Infos diverses CCBD  
La décision concernant la prise de compétence par la CCBD du PLUi est reportée au mois de Juillet, par décision préfectorale. Les conseils municipaux devront se prononcer avant fin avril 2021.
- Infos Régie des eaux  
M. GONZALEZ a été désigné pour faire partie du comité de pilotage.  
Lors de la dernière réunion de la régie des eaux, les tarifs de l'eau pour 2021 ont été fixés.  
Pour notre commune :
  - Eau potable 0.95€/m3 + 54€ de part fixe par abonnement
  - Assainissement 1.21€/m3 + 55€ de part fixe par abonnement
- Achat/location radars pédagogiques  
Dans un souci de régler des problèmes de sécurité et de circulation, la commune a sollicité une entreprise pour la fourniture de 2 radars pédagogiques, afin de connaître la problématique exacte. La location coûte environ 3500€ pour 3 ans.  
M. JOIRON informe qu'une application sera disponible début 2021 pour avoir les données en direct.

- Achat d'un sonomètre. L'appareil commandé est arrivé en Mairie. Il pourra être installé prochainement dans différents secteurs de la commune afin de se faire une idée (d'identifier de façon) plus précise les désagréments sonores liés à la cimenterie ou à la circulation routière.
- Communication et animation (Opération Noël « Sapins dans les fours des hameaux », bulletin Municipal, site WEB ...)
- Le recensement de la population est reporté à 2022.

### **Parole aux commissions :**

- CR de rencontre avec ESCPP (Anciennement MJC)  
Jusqu'ici, la commune de Porcieu-Amblagnieu ne participait pas au financement de l'ESCPP mais cela n'empêchait pas les enfants d'y accéder. Des discussions sont actuellement en cours, si toutefois la commune de Porcieu-Amblagnieu adhère au ESCPP alors le financement changerait et la participation de Bouvesse-Quirieu baisserait.
- Candidature pour un poste de « Conseiller numérique » - Plan de relance du gouvernement.  
Cela consiste à accompagner les personnes dans les démarches administratives. Il est nécessaire de déterminer si la commune a des besoins en la matière (Service similaire avec l'ESCPP + accueil Mairie).
- M. GARÇON – Commission travaux :
  - o Travaux Port de Quirieu – terminés
  - o Travaux d'Enieu –se terminent en fin de semaine
- Mme KANMACHER : ENS transmission de docs – Réflexion de la municipalité sur ce que l'on veut faire et comment on le fait.  
Réalisation d'une fiche de route pour pouvoir avancer. Il est nécessaire d'avoir une mission commune du site de Quirieu. C'est un atout de la commune et on doit le mettre à disposition de la population. Le Département finance au titre de l'ENS et du label patrimoine en Isère.  
Il faudra également trouver d'autres financeurs. Quelle est l'échelle de ce que l'on veut faire.
- M. VIENOT DE VAUBLANC souhaite revenir sur l'accident mortel qui a lieu la semaine dernière au Bayard. Cette intersection est dangereuse, il faut faire remonter l'info au Département.  
M. GONZALEZ propose de rédiger un courrier au Département.  
Concernant l'ENS, M. VIENOT DE VAUBLANC souhaite travailler sur les conséquences de l'ENS et les autres montages concernant le site de Quirieu.
- M. ALMODOVAR : CR Commission VICAT – invite le CM à lire le rapport annuel + mise à disposition du CR commission VICAT
- M. TEILLON souligne l'importance de prendre en considération la sortie de M. DALLERTA lors de l'aménagement de la place d'Enieu. Il félicite le travail des services techniques concernant les travaux d'élagage des chemins.
- Mme BLAEVOET : distribution des colis à compter du 12 décembre – un mail pour la procédure sera envoyé très prochainement (respect des gestes barrières).
- M. MERLE Thierry : Désignation des membres de la CCID
- M. JOIRON : projets d'aménagement de l'Espace les sources, PCS ...

Fin de la séance à 22H15